

AVENANT N° 2

AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE N° 2069

ENTRE

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ET

LA COMMUNE DE CLIMBACH

- Vu la délibération n°2012/32 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Directeur général de l'Agence de l'Eau
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n°10C17 en date du 14 octobre 2010 approuvant le contrat pluriannuel d'alimentation en eau potable n° 2069,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n°12C14 en date du 8 novembre 2012 approuvant l'avenant n°1,

Entre,

- **l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE**, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit "Le Longeau", Route de Lessy, 57161 - MOULINS-LÈS-METZ-CEDEX, représentée par son Directeur Général pour ce domicilié au dit siège,

ci-après désignée "l'Agence",

- **le Département du BAS-RHIN**, représenté par le Président du Conseil Général agissant en vertu de la Commission Permanente approuvant le présent avenant, en date du .....

ci-après désigné "le Département".

Et,

- **la commune de CLIMBACH**, dont le siège est 2 rue de Soultz - 67512 Climbach, représentée par Mme le Maire, pour ce, domicilié au dit siège,

ci-après désignée "le Bénéficiaire",

**ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'AVENANT**

La date butoir initiale, c'est-à-dire la date à laquelle tous les travaux prévus au CPAEP2069 doivent être engagés, est le 22 mars 2013.

Le présent avenant a pour but de reporter cette date butoir du contrat CPAEP2069 au 31 décembre 2013.

Le Maire de la  
commune de  
CLIMBACH

Le Président du  
Conseil Général  
Du BAS-RHIN

Le Directeur Général de  
l'Agence de l'Eau  
RHIN-MEUSE

Avenant notifié le :